

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 215 Projet individualisé			
Code	PESP2B15	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nicolas BEDYNEK (nicolas.bedynek@helha.be) Nathalie FASBENDER (nathalie.fasbender@helha.be) Jean-Luc WASMES (jean-luc.wasmes@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement permet à l'étudiant de/d' :

- *Acquérir des outils et fournir des points de repère en vue de rédiger des écrits professionnels.
- *Apprendre à connaître, à respecter les personnes à handicap.
- *Apprendre à négocier avec une personne à handicap, en partant de ses besoins, et avec les différents intervenants qui gravitent autour d'elle, des pistes de travail pouvant mener à la conception d'un projet individualisé.
- *Apprendre à observer, de manière fine et pertinente, le comportement d'une personne à handicap, en mettant en lien les apports théoriques des cours d'orthopédagogie et de déontologie avec la pratique professionnelle.
- *Rédiger un projet individualisé en respectant une structure imposée.
- *Mettre en application ce projet durant le stage et en réaliser l'évaluation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique.**
- 1.1 Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres.
 - 1.3 Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe.
 - 1.4 Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche.
 - 1.6 Utiliser les différents registres d'écrits et de communication professionnels.
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité.**
- 2.1 Respecter les réglementations et les textes de référence (déclaration des droits de l'homme, des droits de l'enfant, droits des personnes hospitalisées, projets institutionnels, ...) cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille.
 - 2.4 Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui guident son action.
- Compétence 3 **Être un acteur institutionnel et social engagé.**
- 3.1 Faire preuve d'indépendance et s'engager avec et pour les personnes dont il a la charge.
 - 3.2 Faire preuve d'indépendance et travailler et réfléchir en équipe et en réseau.
- Compétence 4 **S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.**

- 4.1 S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale,...) des réalités humaines auxquelles il a affaire.
- 4.2 Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée.
- 4.4 Accorder une attention régulière à l'analyse des pratiques.
- Compétence 5 **Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles.**
 - 5.3 Identifier les fragilités, les ressources et les compétences des personnes et des situations.
 - 5.4 Construire ses interventions en les inscrivant dans la durée et en tenant compte du travail.
 - 5.5 Laisser place aux personnes et à leur parole pour ouvrir avec elles le champ des possibles.
- Compétence 6 **Déployer son « savoir-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne.**
 - 6.1 Nouer et entretenir une relation de personne à personne en tenant un positionnement professionnel.
 - 6.2 Privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal...)
 - 6.6 Utiliser les outils spécifiques à la relation psycho-éducative inscrits dans la proximité et la durée.

Acquis d'apprentissage visés

*Rédiger pour le lecteur, adopter un plan pertinent, enchaîner les idées grâce à des paragraphes clairs, ponctuer correctement, rédiger des phrases courtes et fluides, utiliser un vocabulaire clair et concret, nuancer l'expression, corriger la langue française, enrichir le style et soigner la mise en page.

*Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique

*Respecter un cadre déontologique

*Faire preuve d'initiative

*S'engager avec et pour la personne choisie pour réaliser le projet individuel

*Travailler et réfléchir en équipe

*S'inscrire dans le projet institutionnel

*S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées relatives à la personne choisie, et construire une intervention adéquate.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : PESP2B11, PESP2B16

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PESP2B15A Compléments de formation : Projet individualisé

30 h / 3 C

Contenu

*Aspect institutionnel : présentation de l'institution, de la population accueillie, du projet éducatif.

*Aspect clinique : présentation détaillée de la personne choisie pour réaliser un projet individualisé, dans son histoire de vie et dans son environnement actuel.

*Individualisation du projet : à partir du besoin de la personne, identifier et analyser la problématique sur laquelle travailler ; proposer une piste de travail adapté et la rédiger en terme d'objectif(s), de moyen et d'évaluation;

relater sa mise en application de manière critique.

Démarches d'apprentissage

*Prestations sur le lieu du projet individuel aux dates prévues, durant Q1 + Q2, et à d'autres moments si besoin.

*Rencontre avec les professeurs responsables afin de rendre compte de l'état d'élaboration du projet et réorientation éventuelle.

*Séances de travail avant le pré-stage

*Séance de travail lors de la seconde semaine de stage

*Supervision individuelle

Dispositifs d'aide à la réussite

Supervision individuelle à la demande

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- *Documents disponibles sur la plate-forme
- *Documents administratifs : présentation du PI, convention du PI.
- *Documents présentant la structure du travail écrit

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note finale est basée sur la partie écrite et la défense orale.

Dépôt du travail écrit en fin de Q2, hors session, à une date qui sera communiquée.

Si l'étudiant dépose un travail écrit jugé insatisfaisant, celui-ci n'a pas accès à la défense orale et sera reporté à une session ultérieure. L'UE ne sera donc pas validée. La note finale de l'UE sera maximum la note de 7/20.

Si le travail écrit est validé, défense orale en session d'examen.

Dispositions spécifiques :

La réalisation du PI, si elle n'a pas lieu lors de la prestation d'un stage année (B2 ou B3) accueillant des personnes porteuses de handicap, doit être contractualisée par un document fourni aux étudiants. Dans le cas contraire, l'UE ne pourra pas être validée.

Pour les étudiants de Bloc 3 représentant l'UE, un nouveau projet doit être réalisé dans une institution accueillant des personnes porteuses de handicap (soit lors d'un des stages de B3 ou lors de prestations en tant que jobiste, bénévole,...).

A la session du Q3, si les changements apportés à la partie écrite ne concernent que la forme et non le fond, l'étudiant n'aura pas accès à la défense orale et sera reporté à une session ultérieure. La note finale de l'UE étant constituée par une note d'échec technique de 7/20.

En cas d'échec:

A la partie écrite, l'étudiant reçoit des consignes d'amélioration à une date qui sera communiquée.

A la défense orale, l'étudiant reçoit des consignes d'amélioration lors de la consultation des copies.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv + Exo	100	Trv + Exo	100

Trv = Travaux, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Evaluation finale : Dépôt d'un travail écrit et présentation orale de celui-ci selon des consignes remises aux étudiants.

Evaluation en Q3 : Dépôt d'un travail écrit et présentation orale de celui-ci selon des consignes remises aux étudiants. Pas de report de note de Q2.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).